



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 27/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 22    Votants : 25    Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

#### PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
M. MARQUIER	à	Mme LIAN

**ABSENT EXCUSÉ** : M. FERTE J.

**ABSENTS** : Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

**SECRETAIRE** : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2019 - Adoption du budget**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2019.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 8 267 230 €.

La section d'investissement s'équilibre à 3 898 786 €.

- Vu le débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2019 ;
- Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 23**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mmes SEIB-TAUPIN et JOUET)**

➤ D'arrêter le montant du budget primitif 2019 de la Commune d'Aussonne à la somme de 8 267 230 € en section de fonctionnement et de 3 898 786 € en section d'investissement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 03 avril 2019

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

